



Assemblée générale

Distr. limitée
14 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session Cinquième Commission

Point 120 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Point 129 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Projet de décision présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

Rapport du Corps commun d'inspection sur les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies »¹ et la note du Secrétaire général transmettant ses observations y relatives et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination², ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³, prie le Corps commun d'inspection de clarifier ses recommandations 1, 4, 6, 8 et 9 et décide de poursuivre l'examen de la question à la première partie de la reprise de sa cinquante-huitième session.

¹ A/57/442.

² A/57/442/Add.1.

³ Voir A/57/434, par. 5 et 6.

